Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261116-2026_184-DE

Département
d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
de SAINT-MALO

VILLE DE
SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize novembre deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le dix novembre deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (20) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Caroline FERRASSON, Amandine BRENAND, Olivier DESPLATS.

Représentés (3) : Nathalie HAMON pouvoir à Sophie GUYON, Brune BEGUIN pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Camille MOYENCOURT pouvoir à Philippe ROULLE.

Monsieur Olivier DESPLATS a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice générale des services.

Délibération n°184-2026
Modification de la liste des Membres de la commission de DSP et des concessions

Rapporteur : Philippe Roullé

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1411-5 ;

Considérant les démissions de Vincent BOUCHE et de Françoise RIOU de leur fonction de conseiller municipal de Saint-Lunaire, il est nécessaire de modifier la composition de la commission de DSP et des concessions.

Les Membres de cette commission (titulaires et suppléants) sont désignés à bulletin pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil municipal élus par le Conseil à la représentation au plus fort reste.

Considérant que la seule liste présentée est composée de :

- Membres titulaires : Bertrand ROBINET, Sophie GUYON, Caroline FERRASSON
- Membres suppléants : Virginie RIOT, Camille MOYENCOURT, Corinne LUCAS

Considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec l'article L2121-21 du CGCT, il est proposé d'élire les membres de la commission de DSP et des concessions par un vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261116-2026_184-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***DECIDE*** *de procéder à l'élection des Membres de la commission de DSP et des concessions par un vote à main levée conformément à l'article L2121-21 du CGCT ;*
- ***PROCLAME*** *élus les Membres de la commission de DSP et des concessions, à savoir :*

– *Président : Philippe ROULLE*
– *Membres titulaires : Bertrand ROBINET, Sophie GUYON, Caroline FERRASSON*
– *Membres suppléants : Virginie RIOT, Camille MOYENCOURT, Corinne LUCAS*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)